

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
23e séance
tenue le
lundi 29 octobre 1990
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 23e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

puis : M. GIANELLI (Uruguay)
SOMMAIRE

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

- a) STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (1991-2000)
- d) PROBLEMES ALIMENTAIRES
- e) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUEVABLES
- f) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALF
A/C.2/45/SR.23
3 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

179.

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (A/45/3, A/45/25, A/45/64, A/45/73-S/21065, A/45/74-S/21068, A/45/113 et Add.1, A/45/138-S/21161, A/45/160-S/21182, A/45/164-S/21187, A/45/276-E/1990/88, A/45/299, A/45/303, A/45/310-S/21355, A/45/334-E/1990/100, A/45/350, A/45/381-E/1990/118, A/45/451, A/45/487, A/45/491, A/45/584, A/45/597, A/45/598-S/21854, A/45/657; A/C.2/45/5; A/C.2/45/L.4)

- a) STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (1991-2000) (A/45/41)
- d) PROBLEMES ALIMENTAIRES (A/45/19, A/45/583)
- e) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUELABLES (A/45/36 et Add.1)
- f) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT (A/45/274 et Corr.1)

1. M. FERNANDEZ de COSSIO (Cuba) dit que l'interdépendance économique du monde devient de plus en plus dissymétrique, ce qui place les économies du tiers monde sous l'entière dépendance des politiques appliquées par les pays industrialisés, des institutions multilatérales et d'un réseau de puissantes institutions privées. Faute d'un mécanisme efficace permettant de combattre les déséquilibres et les fluctuations qui s'ensuivent, la précarité de l'économie mondiale s'est considérablement accentuée et son évolution de plus en plus difficile à prévoir.

2. L'ONU doit déployer des efforts concertés pour honorer les engagements qu'elle a pris au titre de la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire. Il faut mettre en place, avec la pleine participation des pays en développement, un système efficace de coordination et de suivi au niveau macro-économique, qui permette de remédier aux déséquilibres actuels.

3. L'orateur se déclare préoccupé par la persistance du transfert net négatif de ressources financières des pays pauvres vers les grands centres industrialisés, et fait observer que les pays en développement ont ainsi contribué à financer le boom économique des nations développées. L'Etude sur l'économie mondiale 1990 indique que les Etats-Unis, qui sont l'économie la plus puissante du monde, ont encore enregistré un gain net de ressources financières en 1989. Le problème du transfert net négatif de ressources financières et ses conséquences préjudiciables exigent une action concertée de la part de l'Assemblée générale.

4. La crise du Golfe a de sérieuses conséquences économiques pour les pays du tiers monde, et ses effets sont encore aggravés par les sanctions imposées par l'ONU. Les pays les plus durement touchés sont, comme toujours, ceux dont l'économie est sous-développée, et notamment les pays importateurs d'énergie. Malgré les effets néfastes de la crise sur l'existence de millions d'individus, la

(M. Fernandez de Cossio, Cuba)

communauté internationale a été lente à réagir. Les premières estimations montrent qu'en 1991, les pays en développement importateurs d'énergie devront faire face à une hausse des coûts énergétiques sur le marché mondial qui pourrait atteindre 45 milliards de dollars. Si l'on ajoute à ce chiffre les sommes dues au titre du service de la dette pour 1991, ces pays devront opérer une ponction supplémentaire de 19 à 22 % dans leurs recettes d'exportation. Et si le prix du pétrole atteint 50 dollars le baril, les chiffres précédents grimperont respectivement à 71 milliards de dollars et à 55 %.

5. Les poussées inflationnistes et les récessions économiques qui s'ensuivront dans les pays développés auront aussi des effets négatifs sur les économies précaires des régions sous-développées. Le service de la dette augmentera, les débouchés des produits exportés par les pays en développement s'amenuiseront et le protectionnisme réapparaîtra, perturbant gravement les termes de l'échange, qui avaient déjà commencé à se détériorer avant la crise du Golfe.

6. L'augmentation du prix du pétrole favorisera l'utilisation de combustibles traditionnels tels que le bois de feu, ce qui accélérera le processus de déforestation, causant d'importants dégâts à l'environnement.

7. Un grand nombre de travailleurs étrangers ont perdu leurs moyens de subsistance, ce qui a des répercussions dramatiques pour leur famille et leur pays d'origine. Les populations du Koweït et de l'Iraq sont toutes deux victimes d'événements et de décisions politiques. La situation a été aggravée par le blocus économique rigoureux imposé par le Conseil de sécurité, et il est compréhensible que certains Etats aient présenté des demandes au titre de l'Article 50 de la Charte.

8. L'ONU doit demander à la communauté internationale d'apporter une assistance financière immédiate aux pays les plus touchés et insister pour que les pays exportateurs de pétrole s'efforcent de stabiliser les prix du pétrole brut sur le marché international. De nombreux individus et de nombreuses familles ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence pour supporter les effets socio-économiques de la crise.

9. Cuba estime que le Conseil de sécurité devrait analyser rigoureusement l'effet des mesures qu'il a adoptées et examiner sans tarder les demandes présentées au titre de l'Article 50 de la Charte. Si l'on ne réagit pas efficacement à la crise, la capacité de l'ONU de réaliser les objectifs inscrits dans la Charte sera sérieusement mise en doute et la vie de millions de personnes à travers le monde en sera profondément bouleversée.

10. M. MOHIUDDIN (Bangladesh) dit que la nouvelle stratégie internationale du développement doit être considérée comme un point de départ, auquel doivent succéder des initiatives concrètes et précises. Comme elle repose sur la constatation explicite de l'interdépendance des pays et des problèmes, il est essentiel de ne pas aborder son application de manière sélective. Il faut poursuivre les travaux sur les orientations et les programmes et conclure de

(M. Mohiuddin, Bangladesh)

nouveaux accords sur les actions précises qui seront entreprises dans des domaines essentiels tels que les courants d'aide aux pays en développement, la dette extérieure, l'accès aux marchés et les produits de base.

11. Par souci d'équilibre, la stratégie n'accorde qu'une place limitée aux pays les moins avancés; néanmoins, les besoins de ces pays sont au centre des préoccupations de la communauté internationale et doivent dominer l'ordre du jour des années 90, et il faut prendre des engagements plus précis quant à l'aide à leur apporter. Les points à considérer en priorité dans ce domaine sont l'accroissement des flux de ressources destinées au développement, la réduction notable de tous les types de dettes, l'élargissement des débouchés et la compensation du déficit des recettes d'exportation.

12. Le processus d'examen et d'évaluation à incorporer dans la nouvelle stratégie doit tenir compte de l'évolution des besoins et de la situation, comme il est indiqué aux paragraphes 108 à 112 de la stratégie. C'est seulement par une adaptation constante aux exigences de la conjoncture que la stratégie pourra servir de cadre utile et pragmatique aux actions futures de la Commission.

13. M. BARAC (Roumanie) dit que l'adoption par consensus de la Déclaration sur la coopération économique internationale et, en particulier, de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Paris marque une étape nouvelle dans la coopération économique internationale. Par ailleurs, la fin de la guerre froide a amélioré le climat de la coopération internationale. Lors de l'élaboration du texte proposé de la nouvelle stratégie internationale du développement, qui figure dans le document A/45/41, il n'y a pas eu la moindre trace de l'affrontement idéologique Est-Ouest qui avait perturbé l'élaboration des stratégies précédentes.

14. La délégation roumaine se félicite en particulier de l'importance accordée dans la nouvelle stratégie à la mise en valeur des ressources humaines. Les activités dans ce domaine, à savoir notamment l'éducation, la santé, la nutrition, le logement, l'emploi, la protection de l'enfance, la promotion de la femme, les libertés politiques et le respect des droits de l'homme, sont interdépendantes et doivent faire l'objet d'un appui aux niveaux national et international. Lors d'une session prochaine, il conviendra d'aborder de manière plus intégrée et mieux coordonnée la mise en valeur des ressources humaines dans le système des Nations Unies.

15. Au sujet du paragraphe 56 de la stratégie, l'orateur dit que les progrès à venir dépendront en grande partie de la capacité de chaque pays de maîtriser le savoir scientifique et technique moderne. On a déjà dit que le décalage qui existe entre les différents pays est moins un décalage entre pays riches et pauvres ou entre pays industrialisés et non industrialisés qu'un décalage entre les pays qui ont les connaissances scientifiques et techniques et ceux qui en sont privés. Il est donc très encourageant que la stratégie insiste sur la nécessité de développer les capacités scientifiques et techniques des pays en développement, de renforcer les institutions scientifiques et techniques et d'améliorer la qualification de la main-d'oeuvre. La délégation roumaine apportera un soutien sans réserve à l'application de la nouvelle stratégie internationale du développement.

16. **M. NIKULIN** (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit, au sujet des problèmes alimentaires, qu'il est indispensable de les résoudre au niveau mondial pour maintenir la stabilité internationale. D'ici à l'an 2000, il y aura un milliard de bouches supplémentaires à nourrir, et le nombre des affamés pourrait atteindre 800 millions. Chaque année, 20 millions de personnes, dont 14 millions d'enfants, meurent de la malnutrition et des maladies qu'elle entraîne. L'approvisionnement alimentaire mondial est aussi perturbé par des problèmes écologiques tels que la déforestation et la désertification. D'autres désavantages économiques, financiers et commerciaux empêchent les pays en développement d'avoir une production vivrière suffisante pour répondre à leurs besoins.

17. Si chaque pays stimulait sa production vivrière et gonflait ses réserves alimentaires conformément à ses plans de développement national, la solution de ces problèmes s'en trouverait grandement facilitée. Parallèlement, il faut améliorer les marchés alimentaires mondiaux. La Biélorussie espère donc que les négociations d'Uruguay auront une issue positive et elle préconise d'inclure l'agriculture dans les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). La délégation biélorussienne est favorable à la propositions de créer un mécanisme consultatif interorganisations destiné à renforcer la coordination entre le Conseil mondial de l'alimentation, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA).

18. Les difficultés alimentaires de la Biélorussie ont été fortement aggravées par la catastrophe de Tchernobyl, qui a contaminé le tiers du territoire de la République, y compris ses régions les plus fertiles. Le cinquième de ses terres agricoles est devenu inutilisable et, qui pis est, plus de 2 millions de personnes continuent de vivre et de cultiver la terre dans les zones contaminées.

19. Les scientifiques ont des avis différents sur le taux de radionucléides admissible dans les denrées alimentaires et les aliments du bétail. La Biélorussie espère que cette question et d'autres pourront être résolues grâce à la coopération internationale, par l'intermédiaire d'organismes tels que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la FAO. Les mesures qu'elle a prises pour contrecarrer les effets radiologiques de Tchernobyl sur les cultures et le bétail n'ont pas permis de réduire sensiblement le niveau d'isotopes dans les plantes et ont même aggravé les problèmes écologiques traditionnels en augmentant les teneurs en nitrate et autres produits chimiques.

20. En 1991, conformément aux recommandations des scientifiques biélorussiens, l'agriculture sera limitée ou suspendue dans les zones où la contamination est jugée inacceptable (entre 15 et 40 curies et plus de 40 curies par kilomètre carré respectivement). D'autres mesures seront prises pour déterminer les effets de Tchernobyl sur l'agriculture et protéger la population contre les rayonnements.

21. La Biélorussie est résolument favorable à la coopération avec les spécialistes étrangers au sein d'organismes tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la FAO, l'AIEA, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'ONU pour

(M. Nikulin, RSS de Biélorussie)

déterminer les niveaux de radioactivité admissibles dans les denrées alimentaires et les aliments du bétail produits sur les terres modérément contaminées. Elle se félicite de la participation des experts de la FAO à l'étude des conséquences radiologiques de Tchernobyl et des publications rédigées à ce sujet par l'organisation. Elle approuve sans réserve l'élaboration et l'application d'accords internationaux sur les niveaux de contamination admissibles des produits échangés dans le cadre du commerce intérieur et international et attend avec intérêt les nouveaux progrès que la Commission du Codex Alimentarius réalisera dans ce domaine.

22. En raison de la crise alimentaire causée à la fois par Tchernobyl et par la transition vers l'économie de marché, la Biélorussie espère aussi recevoir une aide alimentaire et une assistance pour la fourniture de détecteurs destinés aux particuliers et au système de contrôle de la République pour vérifier les niveaux de rayonnement à tous les stades de la production et de la consommation.

23. Tout est mis en oeuvre pour assurer une production agricole minimale, et des mesures ont été prises dans les domaines économique et de la production pour compenser la perte de terres agricoles, notamment par la création de coentreprises et la participation de capitaux étrangers. Des projets de loi ont été rédigés concernant la propriété privée, l'exploitation agricole indépendante et les autres domaines de la réforme agraire. De nouveaux mécanismes économiques sont mis au point pour améliorer l'administration, appliquer des mesures d'encouragement et décentraliser la gestion. La Biélorussie estime que les problèmes alimentaires du monde ne pourront être résolus que si l'on conjugue les efforts nationaux à des formes constructives et novatrices de coopération au niveau international.

24. M. KRAMER (Canada), prenant la parole au sujet du point 79 a) de l'ordre du jour, approuve les remarques faites sur le commerce agricole par la délégation australienne à la 20e séance. Il loue les travaux du Conseil mondial de l'alimentation, qui a attiré l'attention sur les problèmes critiques de la faim et de la malnutrition ainsi que sur les politiques destinées à y remédier. Ces deux fléaux sont en fait causés par la pauvreté et non par les pénuries. Leur élimination doit donc reposer sur des politiques d'élimination de la pauvreté.

25. Lors de ses trois dernières sessions, le Conseil mondial de l'alimentation a défini des objectifs en matière de lutte contre la faim pour les années 90 et certaines mesures essentielles à prendre par les pouvoirs publics pour les atteindre. Comme les premières victimes de la faim sont les enfants, la Déclaration mondiale et le Plan d'action adoptés au Sommet mondial pour les enfants présentent un intérêt tout particulier à cet égard.

26. Passant à la question de la mise en valeur des ressources humaines, l'orateur dit qu'il faut encore approfondir les problèmes qui s'y rapportent. Dans la réflexion sur le développement, la tendance à considérer les êtres humains à la fois comme fin et moyens du développement est bienvenue. Le Rapport sur le développement humain, 1990 du PNUD offre un intérêt particulier à cet égard, car il présente une conception du développement centrée sur l'homme. Le rapport du

(M. Kramer, Canada)

Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines (A/45/451) est également utile car on y constate que les gouvernements peuvent faire beaucoup pour atteindre leurs objectifs de développement humain en restructurant leurs priorités financières. Ce rapport souligne l'importance que revêtent pour la mise en valeur des ressources humaines les questions de population et la condition économique et sociale des femmes. La délégation canadienne estime aussi que la réduction de la pauvreté doit faire partie intégrante du développement humain.

27. Sur la question de l'énergie, l'orateur remarque que la présente situation d'incertitude et d'augmentation des prix a des effets néfastes sur de nombreux pays, et il souligne qu'il faut utiliser et conserver l'énergie de manière efficace et redoubler d'efforts pour mettre au point et utiliser des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

28. M. SANGA (République-Unie de Tanzanie) approuve l'accent mis sur la santé, la nutrition et l'éducation dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines (A/45/451), ajoutant toutefois qu'il faut aussi se préoccuper de nombreux autres facteurs, parmi lesquels les incitations financières et matérielles. Le rapport indique qu'au cours des années 80 de nombreux pays en développement ont réduit leurs dépenses sociales pour accroître leurs dépenses militaires. Cette conclusion n'est malheureusement étayée par aucune preuve; les pays en développement ont dû réduire leurs dépenses parce que le climat économique international leur était hostile.

29. S'il est vrai que la population des pays en développement vit surtout en zone rurale, l'ampleur des problèmes sociaux en zone urbaine exige une répartition équitable des ressources de développement entre les deux secteurs, tant quantitativement que qualitativement. La délégation tanzanienne exprime son désaccord sur la conclusion du rapport selon laquelle les vastes ressources affectées à la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement ne sont pas utilisées efficacement. Non seulement cette affirmation contredit l'assertion précédente selon laquelle lesdites ressources sont détournées au profit des budgets militaires, mais aucun élément ne permet de dire que des ressources aussi importantes ont effectivement été disponibles. La délégation tanzanienne estime, elle aussi, que la mise en valeur des ressources humaines est essentielle à la croissance économique et au développement, et elle juge encourageant que même le Fonds monétaire international se soit laissé convaincre de tenir compte de la dimension sociale du développement dans ses programmes d'ajustement structurel.

30. Le transfert de ressources des pays en développement vers les pays développés n'est pas un phénomène passager et exige une approche à long terme reposant sur la coordination des politiques macro-économiques internationales. Dans le rapport du Secrétaire général sur ce phénomène (A/45/487), il est dit que l'Afrique subsaharienne a bénéficié, tout au long des années 80, d'un solde positif de transferts financiers, même si l'effet de ce solde a été en partie annulé par des termes de l'échange constamment défavorables au cours de la deuxième moitié de la décennie. Quoi qu'il en soit, la question de savoir à quel point ces transferts

(M. Sanga, Tanzanie)

nets positifs ont été répandus n'est pas tranchée. Dans de nombreux pays, parmi lesquels la République-Unie de Tanzanie, l'économie nationale reste dominée par des transferts nets en faveur des pays développés et des institutions financières multilatérales. La République-Unie de Tanzanie est tributaire de ses exportations de produits de base et souffre donc du climat économique international. Les pays qui se trouvent dans cette situation sont pris dans un cercle vicieux qui leur permet très difficilement de prendre des mesures pour reconduire leurs dettes au cours d'une période déterminée. Les réformes monétaires et budgétaires qu'ils ont entreprises n'ont pas donné les résultats escomptés, de sorte que le cercle vicieux entretenu par la dette continue de produire ses effets.

31. Le rapport laisse entendre avec optimisme que la récession mondiale du début des années 80 ne se reproduira pas au cours des années 90. Tant que le climat économique international n'évolue pas de manière sensible et que les pays en développement endettés se heurtent à une crise des investissements, à la détérioration de leurs infrastructures matérielles et à de graves difficultés en matière de balance des paiements, les pays relativement avantagés par cette situation continueront à retarder l'application des mesures nécessaires pour résoudre ces problèmes chroniques. Toute solution au problème de la dette passe par la stabilité des prix des produits de base et la suppression des mesures protectionnistes contre les produits des pays en développement. Il est donc particulièrement important que les pays développés et les pays en développement mettent en oeuvre, à titre individuel ou collectif, des programmes d'ajustement structurel dans les domaines économiques concernés. Les programmes d'ajustement appliqués dans les pays industrialisés doivent être axés sur l'atténuation du protectionnisme tout en laissant la place aux fabricants compétitifs des pays en développement.

32. Les nombreuses initiatives prises pour affronter le problème de la dette ont échoué parce qu'elles ne portaient que sur les symptômes et non sur la cause du mal. Ce n'est pas un hasard si la plupart d'entre elles ont eu une portée étroite et un caractère discriminatoire. Le rapport du Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement (A/45/380) ne s'écarte guère de cette optique. Il faut donc prendre des mesures supplémentaires, en sachant que les investissements ne peuvent prospérer dans les pays en développement, et notamment en Afrique, que si les flux nets d'aide publique augmentent en valeur réelle.

33. De nombreux pays en développement étant tributaires de leurs exportations de produits agricoles, il est paradoxal qu'ils se heurtent en permanence à la pénurie et à l'insécurité alimentaires. La délégation tanzanienne se félicite donc des efforts déployés par le Conseil mondial de l'alimentation pour trouver des solutions au problème de la faim et de la malnutrition. Le meilleur moyen d'assurer le succès de ces efforts est de réformer l'actuel système de commerce international pour permettre aux pays en développement de commercialiser leurs denrées alimentaires à des prix stables et prévisibles.

(M. Sanga, Tanzanie)

34. Les recommandations formulées par le Conseil mondial de l'alimentation à sa seizième session (A/45/19) devraient être incorporées dans un plan d'action, dont il faudrait tenir compte dans le plan à moyen terme pour 1992-1997. Toutefois, ces efforts seront entravés si les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay ne débouchent pas sur un accord. L'orateur demande donc aux intéressés d'adopter des positions conduisant à une issue positive de ces négociations en décembre.

35. Les problèmes énergétiques des pays en développement, et notamment des pays les moins avancés, sont exceptionnellement pressants en raison de la crise du Golfe. Il est plus urgent que jamais d'appliquer le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. On ne saurait trop insister sur le rôle des coentreprises dans la coopération Nord-Sud et Sud-Sud destinée à atteindre les buts et objectifs du Programme. Le seul moyen concret d'atteindre ces objectifs est de transférer de manière rapide et effective aux pays en développement les technologies relatives aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

36. Les efforts déployés jusqu'ici par la communauté internationale pour résoudre les nombreux problèmes évoqués par l'orateur sont louables, mais ils sont sans commune mesure avec les besoins des pays en développement. Le respect des engagements et l'application des politiques formulés dans la Déclaration sur la coopération économique internationale ainsi que dans le Programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pourraient contribuer à alléger la détresse économique des pays en développement en général et des pays les moins avancés en particulier.

37. Mme HASSAN (Egypte) se réjouit du consensus auquel a donné lieu la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement : il montre combien la communauté internationale est déterminée à relever les défis économiques qui accompagnent le nouvel environnement politique international. Cet acquiescement général est l'aboutissement d'une démarche constructive commencée avec l'adoption de la Déclaration sur la coopération économique internationale, à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le principe de la responsabilité partagée est le concept le plus important que l'on trouve à la fois dans la Déclaration et dans la Stratégie.

38. Les problèmes alimentaires comptent parmi les vraies questions de fond de la coopération internationale. La technologie a permis de porter la production alimentaire mondiale à un niveau où il est désormais possible de nourrir tous les hommes, et pourtant plus de 500 millions d'êtres humains, de par le monde, continuent à souffrir de la faim ou à être mal nourris; c'est là une situation à laquelle il faut remédier au plus vite. Le Conseil mondial de l'alimentation a à cet égard un rôle décisif à jouer. Les objectifs définis par la Déclaration du Caire en matière de lutte contre la faim pourraient être atteints grâce à un modèle de développement durable qui aurait pour objectif premier une amélioration du sort des populations.

(Mme Hassan, Egypte)

39. Les stratégies alimentaires que mettent en oeuvre les pays en développement doivent, à la faveur d'un regain de productivité, privilégier une augmentation de la production. La représentante de l'Égypte ajoute sa voix à l'appel lancé par le Conseil pour une reprise de la Révolution verte et elle est favorable à la tenue d'une consultation interrégionale, en février 1991, à l'effet de formuler une stratégie de coopération internationale pour résoudre les problèmes de production vivrière au cours des années 90. Les stratégies alimentaires doivent s'intégrer aux politiques macro-économiques nationales, de façon que l'ajustement conduise bien à une réduction durable et permanente de la faim et de la malnutrition. L'amélioration du climat économique général revêt aussi une grande importance. Enfin, s'il est important que le commerce des produits agricoles relève bien du GATT, le renchérissement des denrées alimentaires qui résulterait des réformes agricoles aurait une incidence négative sur les pays qui, comme l'Égypte, sont importateurs nets de vivres. Il faut donc espérer que les négociations d'Uruguay traiteront cette question de façon satisfaisante.

40. M. Gianelli (Uruguay), Vice-Président, prend la présidence.

41. M. OLISEMEKA (Nigéria) dit que la croissance et le développement économiques dans les pays en développement passent nécessairement par une transformation structurelle durable et profonde du système économique et financier mondial. L'adoption de la Déclaration sur la coopération économique internationale aux termes de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale et l'accord intervenu sur la Stratégie internationale du développement pour les années 90 sont des faits nouveaux encourageants. La délégation nigériane est convaincue que tous les pays feront preuve de la volonté politique nécessaire, ar elle seule permettra d'appliquer concrètement les mesures définies dans ces documents.

42. Les pays en développement ont reçu l'assurance que, quand la Communauté économique européenne sera devenue, en 1992, un marché unique, les pays qui n'en sont pas membres n'en subiront pas les conséquences défavorables. Le représentant du Nigéria se félicite d'avoir reçu cette assurance, mais espère aussi que son pays établira avec la Communauté une relation commerciale constructive dans laquelle les entraves au commerce seraient éliminées. Il est à espérer que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sera à même de coopérer avec la Communauté.

43. Le ralentissement de la production mondiale, les déficits budgétaires des grands pays industrialisés et les déséquilibres commerciaux qui persistent entre ces pays ont exacerbé l'impression de vulnérabilité ressentie par les pays en développement. Pour les rassurer, il faudrait inverser ces tendances négatives. Les partenaires commerciaux des pays en développement, notamment des pays africains, devraient accroître leurs échanges commerciaux avec eux, faire un effort véritable pour atteindre les objectifs internationalement convenus en matière d'aide publique au développement et trouver les moyens les plus indiqués d'honorer les engagements figurant dans la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa

(M. Olisemeka, Nigéria)

dix-huitième session extraordinaire, le Programme d'action adopté par la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et dans la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

44. Nonobstant la crise du Golfe, la communauté mondiale entre dans une ère plus propice à la coopération économique internationale. La tendance à conjuguer multilatéralisme et bilatéralisme, à l'avantage de tous, doit se développer et se maintenir. Le Nigéria voit d'un très bon oeil les efforts de coopération qu'attestent des groupements économiques sous-régionaux comme la CEDEAO, l'Union du Maghreb arabe, la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe, et le projet de communauté économique africaine, communauté dont la création sera étudiée par l'Organisation de l'unité africaine en 1991. En outre, les chambres de commerce et d'industrie des pays en développement s'attachent à favoriser des relations commerciales mutuellement avantageuses dans le contexte de la coopération Sud-Sud.

45. M. ANDREEN (Suède), parlant au nom des pays nordiques, dit que, comme les cours des combustibles classiques sont relativement bas, la réalisation du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, pendant les années 80, a été lente. La situation internationale présente montre combien l'absence d'investissement de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables a rendu les pays vulnérables aux brutales fluctuations des cours et aux difficultés d'approvisionnement. Tous les pays doivent donc s'efforcer de faire un usage plus rationnel de leurs ressources énergétiques, tout en accroissant progressivement leur utilisation de sources d'énergie renouvelables et écologiquement rationnelles. Il existe déjà tout un corpus de techniques bien au point pour toutes les principales sources d'énergie renouvelables; le problème est plutôt de surmonter les obstacles à leur diffusion et à leur commercialisation. Il faudrait pour cela incorporer les coûts écologiques à toute évaluation des projets énergétiques, ce qui aurait l'avantage de rendre les sources d'énergie renouvelables plus compétitives par rapport aux sources d'énergie non renouvelables, en encourageant une coopération plus étroite entre le secteur public et le secteur privé en faveur de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et en renforçant la capacité des pays en développement de concevoir et d'appliquer des politiques de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables. Les politiques de fixation des prix devraient aussi jouer un rôle important, et il faut s'attacher tout particulièrement aux besoins des pays en développement, notamment des pays les moins avancés. Il ne faut plus voir dans les sources d'énergie renouvelables des sources énergétiques de remplacement, mais au contraire en faire une pièce indispensable des systèmes énergétiques futurs, qui devront être à la fois durables et écologiquement rationnels.

46. Les nombreux pays membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) se sont engagés à éliminer les obstacles à l'introduction des techniques à bon rendement énergétique et des sources d'énergie renouvelables. Les pays membres de la CEE envisagent de lancer une campagne intitulée "Efficacité énergétique 2000", afin d'encourager les échanges commerciaux et la coopération dans le domaine des techniques et des méthodes à bon rendement énergétique et écologiquement rationnelles.

(M. Andreen, Suède)

47. Il existe un lien décisif entre l'énergie et l'environnement, et le choix d'une stratégie énergétique particulière suppose déjà une stratégie écologique appropriée. Du fait de la menace d'un changement du climat mondial, la question de l'énergie revêt une urgence grandissante, et le système des Nations Unies pourrait jouer un rôle essentiel en cherchant à modifier les structures de la consommation d'énergie sous ses formes non renouvelables, en encourageant une plus grande efficacité dans l'utilisation de l'énergie et en stimulant la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables. Les organes directeurs des organismes des Nations Unies qui s'occupent des questions énergétiques doivent être renforcés. L'Organisation des Nations Unies devrait aussi suivre de plus près l'impact sur l'environnement de la production et de la consommation d'énergie.

48. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement offrira une occasion majeure d'examiner ces questions et préoccupations. La formulation de politiques énergétiques durables et écologiquement rationnelles sera la pierre de touche du succès de la Conférence. Les pays nordiques, de même, se félicitent que le Comité intergouvernemental pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ait déjà jeté les bases d'une importante contribution à la Conférence, et du fait que le Comité préparatoire de celle-ci ait décidé d'inviter le Comité intergouvernemental non seulement à diffuser les études utiles existantes, mais aussi à examiner les mesures à prendre, notamment pour ce qui est du financement et des transferts de technologie. Les organismes compétents des Nations Unies devraient s'attacher tout spécialement à formuler les grandes lignes d'un plan pour le transfert de technologie aux pays en développement, qui permettrait à ceux-ci de faire fond sur leur potentiel scientifique, technique et administratif. Cette ébauche de plan ferait partie de la contribution du Comité intergouvernemental aux travaux du Comité préparatoire à sa quatrième session.

49. M. HOLTHE (Norvège), parlant au nom des pays nordiques, dit que ceux-ci appuient intégralement le texte proposé de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, publié sous la cote A/45/41. Ce texte est à la fois un recueil de directives politiques essentielles ayant un caractère assez permanent et une liste d'objectifs et de priorités souples qui pourront périodiquement être mis à jour, et il trouve un juste équilibre entre la responsabilité qu'a chaque pays de son propre développement et l'importance de conditions internationales propices au développement.

50. Comme beaucoup d'autres Etats Membres, les pays nordiques auraient aimé voir certains aspects de la Stratégie formulés de façon plus explicite et plus énergique. Il est décevant que le texte traite de façon trop allusive le principe d'un développement durable et écologiquement rationnel. Heureusement, la coopération intergouvernementale, dans ce domaine, progresse rapidement, et ce mouvement pourrait être accéléré encore par les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les pays nordiques sont convaincus que la Conférence définira une stratégie plus précise de développement durable pour le monde entier.

(M. Holthe, Norvège)

51. La Stratégie ne donne pas toute la place qu'il faudrait à l'ensemble de questions que l'on peut désigner comme "la démocratie, les droits de l'homme et les libertés civiles, et la participation populaire", et elle méconnaît presque entièrement le rôle des femmes, en particulier en tant qu'agents contribuant activement au développement. Les pays nordiques espèrent que l'importance de ces questions continuera à être plus largement reconnue, et que la Stratégie sera révisée et renforcée, à la première occasion, dans ces domaines.

52. La gravité du problème de la dette devrait amener toutes les parties concernées à redoubler d'efforts pour mettre les pays débiteurs solidement dans la voie de la croissance au cours des années 90. Les apports de ressources aux pays en développement doivent être considérablement augmentés et les pays donateurs doivent s'efforcer de porter leur APD à 0,7 % de leur produit national brut.

53. M. MISSARY (Yémen) dit que, dans le passé, la situation économique difficile du Yémen a entraîné l'émigration d'un grand nombre de Yéménites, en particulier vers les pays frères voisins. Plus de 2 millions de ses compatriotes vivent et travaillent en dehors de leur pays. Le Yémen a subi de plein fouet les effets de la crise du Golfe, et 520 000 Yéménites ont dû rentrer d'Arabie saoudite. Le Gouvernement yéménite prend les mesures qu'il faut pour organiser ce retour et pour faire en sorte que les intéressés puissent exercer leurs droits de l'homme et leurs droits culturels. Etant donné la situation internationale, il faut que les politiques intérieures des pays qui emploient une main-d'oeuvre immigrée soient repensées.

54. La Stratégie internationale du développement pour les années 90 fait une place de choix à la mise en valeur des ressources humaines pour le développement au sens large. Des dispositions doivent être prises pour assurer la pleine participation de toute la population à la vie économique et culturelle, et tous les gouvernements doivent être incités à encourager le respect des droits de l'homme, par une législation permettant une meilleure protection de leurs nationaux. Le Yémen a ainsi promulgué une législation sur ses 31 partis politiques et, étant passé à une phase nouvelle de son développement, il devrait bientôt adopter d'importantes lois dans le domaine économique, afin d'encourager l'investissement local, arabe et étranger. Etant donné l'importance stratégique et historique de la région, Aden devrait devenir une zone franche.

55. La notion de développement ne saurait être dissociée de celles de participation populaire, de démocratisation et de protection des droits de l'homme. De surcroît, il faut admettre que dans beaucoup de pays, et en particulier dans les pays en développement, la stagnation économique et la pauvreté ont entraîné de graves troubles politiques et économiques. Le développement économique doit viser le bien-être et l'exercice des droits de l'homme par tous les citoyens, ainsi que la sécurité des collectivités grâce à la participation populaire.

56. U KYAN TINT SWE (Myanmar) dit que la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement renferme tous les éléments nécessaires à la relance du développement des pays en développement.

(U Kyan Tint Swe, Myanmar)

A bon droit, la Stratégie demande la mise en oeuvre, à l'échelon national et international, d'une politique économique favorable. La Stratégie souligne aussi la nécessité de tenir pleinement compte des intérêts et des préoccupations de tous les pays dans la coordination des politiques macro-économiques. Le Myanmar est l'un des pays les moins avancés et, à ce titre, relève avec intérêt qu'au sujet des problèmes d'endettement des pays les moins avancés, la Stratégie préconise une application urgente et vigoureuse des mesures convenues aux termes de la Déclaration et du Programme d'action de Paris.

57. La réalisation des objectifs de la Stratégie suppose que les ressources intérieures des pays en développement soient mobilisées et qu'elles soient complétées par un apport adéquat de capitaux extérieurs. En particulier, il faut enrayer et inverser les sorties nettes de ressources. Alors que la plupart des pays en développement accueillent volontiers l'investissement étranger direct et que beaucoup d'entre eux, dont le Myanmar, ont mis en place des conditions favorables à l'investissement, l'investissement étranger direct ne saurait toujours constituer une panacée des sorties nettes de ressources. La crise de la dette et les transferts négatifs de ressources sont deux problèmes intimement liés, et la solution du problème de la dette extérieure est la condition de la solution du problème des transferts négatifs nets de ressources.

58. La réduction de la malnutrition et de la faim et l'élimination de la pauvreté restent des objectifs importants qui ne sont toujours pas atteints. Le Myanmar, qui est un pays exportateur de produits agricoles, a appliqué avec diligence les mesures propres à élever la production agricole et à augmenter la sécurité alimentaire. La politique alimentaire a été intégrée aux politiques macro-économiques du pays. Au Myanmar, seuls 10 millions d'hectares sur les 18,4 millions d'hectares de terres arables sont cultivés. Le pays s'efforce d'accroître les superficies cultivées et a, pour cela, mis en route différents projets. Mais pareille politique ne peut réussir que si les conditions extérieures sont favorables, et les perspectives de croissance économique des pays en développement seraient considérablement améliorées par un démantèlement des obstacles tarifaires et non tarifaires. Faire entrer le commerce des produits agricoles dans le champ d'application des règles du GATT donnerait aux pays producteurs l'indispensable incitation à accroître la production et contribuerait considérablement à assurer la sécurité alimentaire. Le représentant du Myanmar espère donc que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay permettront de réformer durablement le commerce des produits agricoles.

59. M. HASSAN (Pakistan) dit que la mise en valeur des ressources humaines renforcera le potentiel scientifique et technique de tous les pays en développement et élargira la base de leur économie. L'épanouissement du potentiel humain par une amélioration de l'éducation, des services sanitaires, de la formation, du logement et de l'alimentation suppose que les ressources propres de chaque pays soient complétées par des ressources d'origine extérieure.

(M. Hassan, Pakistan)

60. La tendance la plus préoccupante de la fin des années 80 a été l'hémorragie de ressources (de l'ordre de 30 à 40 milliards de dollars) des pays en développement normalement importateurs de capitaux. De plus, le sort des pays en développement pauvres en ressources s'est aggravé du fait du déclin des investissements et de l'accélération de l'inflation. La délégation pakistanaise a exhorté les pays développés à tout faire pour parvenir à l'objectif convenu consistant à porter leur APD à 0,7 % de leur produit national brut. Le capital de la Banque mondiale et les ressources du Fonds monétaire international doivent être augmentés de façon à accroître le volume des ressources pouvant être mises à la disposition des pays en développement à des conditions plus favorables.

61. Le Conseil mondial de l'alimentation, dans son rapport, fait observer que la faim, la malnutrition et la pauvreté ne sont pas le fait des pays en développement uniquement; ils gagnent aussi du terrain dans certaines régions du monde industrialisé. La délégation pakistanaise approuve donc l'accent mis par le Conseil sur l'amélioration de l'environnement économique général comme condition d'une augmentation de la production vivrière et d'une meilleure distribution des aliments, et elle souhaite aussi marquer à nouveau son appui à la Déclaration du Caire et aux quatre grands objectifs qu'elle contient concernant l'élimination de la faim - l'élimination de la grave sous-alimentation et des décès dus à la famine, une réduction substantielle de la malnutrition et de la mortalité chez les jeunes enfants, une réduction effective de la faim chronique, et l'élimination des principales maladies de carence.

62. Les événements récemment intervenus dans la région du golfe Persique ont mis en relief l'importance que revêt l'application intégrale du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Du fait de la crise, les pays en développement ont dû prélever des ressources qu'ils avaient affectées à leur développement pour acheter du pétrole. Les pays développés se doivent de transférer aux pays en développement les techniques de l'utilisation des nouvelles sources d'énergie.

63. Mme CAREY (Bahamas) se réjouit du consensus qui a prévalu à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale et dans la préparation de la stratégie internationale du développement. Les Bahamas attachent une grande importance au développement industriel, qui est la condition d'une croissance économique et d'un progrès social soutenus. L'investissement étranger direct peut contribuer de façon décisive à l'action qu'entreprennent les Bahamas pour encourager et accélérer l'industrialisation au cours des années 90. Les investissements étrangers peuvent en effet constituer des ressources supplémentaires et faciliter l'accès aux technologies, aux qualifications et aux marchés caractéristiques d'une économie moderne. Dans ce contexte, les Bahamas ont adopté, pour le XXI^e siècle, une nouvelle politique d'investissement, qui cherche notamment à attirer les investissements et qui pourrait aider le pays à mettre mieux à profit l'initiative prise par les Etats-Unis d'Amérique en faveur des Caraïbes et la Convention de Lomé signée par la Communauté économique européenne. Le programme d'investissement met également l'accent sur la création d'emplois et sur la possibilité, pour les habitants des Bahamas, de participer à des coentreprises.

(Mme Carey, Bahamas)

64. La représentante des Bahamas estime elle aussi que le déroulement de la stratégie doit être périodiquement examiné. Elle espère que la stratégie sera appliquée avec souplesse, compte tenu de la mondialisation grandissante de l'économie et de l'interdépendance toujours plus marquée de ses éléments, comme de la nécessité d'une coopération économique internationale et d'un dialogue permanent.

65. En s'attachant à augmenter la productivité agricole, on contribuerait à mieux assurer la sécurité alimentaire et l'autonomie des Bahamas et à diversifier l'économie d'un pays qui importe présentement plus de 80 % de son alimentation. Les autorités font un effort considérable pour propager de meilleures techniques agricoles, des techniques qui soient également bien adaptées aux écosystèmes et au système d'exploitation agricole du pays.

66. Les directives qu'élabore le Conseil mondial de l'alimentation faciliteront beaucoup l'action internationale entreprise pour résoudre les problèmes alimentaires mondiaux. La pêche, dont il n'est pas fait mention dans la stratégie, pourrait elle aussi jouer un rôle éminent dans tout effort de développement. On considère aux Bahamas que la pêche est l'une des composantes essentielles de la relance de la croissance économique au cours des années 90. Aussi le Gouvernement bahamien s'efforce-t-il en priorité d'améliorer les connaissances et le savoir-faire des pêcheurs, d'acquérir des technologies pour l'industrie halieutique et d'adapter les techniques de pêche grâce à des recherches locales. En particulier, il a pris diverses mesures d'incitation à l'investissement dans le domaine de l'aquiculture dans l'espoir d'accroître la rentabilité des opérations de pisciculture.

67. A l'échelon national comme à l'échelon international, la mise en valeur des ressources humaines, qui permet de renforcer les liens entre la croissance économique et la protection sociale, doit rester un objectif nettement prioritaire. En effet, s'ils cherchent à dynamiser leur économie, les gouvernements ne peuvent négliger l'alphabétisation, l'action sanitaire et, surtout, l'éducation. Les pays en développement doivent recevoir une aide financière et administrative pour l'équipement, la création d'établissements de formation et le renforcement des établissements existants, en particulier dans le domaine de l'assistance technique et de l'élaboration de programmes d'enseignement. Les Bahamas, quant à elles, s'efforcent d'améliorer la base institutionnelle de la mise en valeur des ressources humaines.

68. M. McDONALD (Commission des Communautés européennes) dit que, depuis que la crise du golfe Persique a éclaté, la Communauté européenne et chacun de ses membres ont apporté au total une contribution qui se monte à 98,2 millions d'écus, soit environ 130 millions de dollars, pour aider les réfugiés se trouvant en Jordanie. Sur cette somme, l'aide alimentaire a absorbé 11,2 millions d'écus. L'opération a été coordonnée notamment avec l'action menée par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et par les organisations non gouvernementales.

(M. McDonald)

69. La Communauté et ses Etats membres restent préoccupés par la situation en Angola, en particulier dans le sud de ce pays. L'Organisation des Nations Unies négocie un plan de secours à la fois avec le Gouvernement angolais et avec l'Uniao Nacional para a Independencia total de Angola (UNITA) pour déminer les routes d'accès et ouvrir, de cette façon, des corridors permettant de desservir sans risques les populations menacées par la famine.

70. L'aide massive fournie par les pays donateurs a permis d'écartier la famine et d'atténuer les effets de la sécheresse en Ethiopie en 1989 et 1990. A cette fin, la Communauté économique européenne a fourni 280 tonnes de denrées alimentaires et plus de 11 millions d'écus d'aide non alimentaire, comme des médicaments et des moyens de transporter les réfugiés. Si on ajoute à ce montant l'aide fournie par les Etats membres eux-mêmes, la Communauté a apporté une aide qui se monte au total à 160 millions d'écus. En Erythrée et dans la province du Tigré, les récoltes seront sans doute mauvaises en 1990 et 1991, et il sera donc important que les donateurs maintiennent leurs livraisons après la fin de l'année.

71. La Communauté a pris à sa charge le coût du transport de son aide alimentaire à l'Ethiopie et a demandé à d'autres donateurs de faire de même, faute de quoi cette aide risquerait de ne pas atteindre les bénéficiaires. Comme les pourparlers concernant le port de Massawa n'aboutissent pas, la Communauté et ses membres espèrent que l'on pourra se mettre d'accord sur un plan opérationnel de distribution des secours alimentaires dans le nord du pays.

72. Au Soudan, ce sont des milliers de personnes qui sont menacées de famine, par suite de la conjonction d'une grave sécheresse et de la guerre civile. Le Programme alimentaire mondial et la FAO estiment à 1 million de tonnes - dont 300 000 tonnes sous forme d'aide d'urgence - la quantité de vivres nécessaire dans le sud et l'ouest du pays ainsi qu'à Khartoum. Comme le Gouvernement soudanais n'a pas encore demandé une aide internationale, les donateurs ne peuvent rien faire. Les autorités doivent faire face au manque de sorgho en acceptant d'importer et en interdisant d'exporter cette céréale. Il doit également envisager de distribuer gratuitement du sorgho aux plus démunis et d'organiser le transport de denrées alimentaires vers l'intérieur du pays.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/C.2/45/L.6/Rev.1)

73. Le PRESIDENT dit que l'Inde s'est portée coauteur du projet de résolution A/C.2/45/L.12, intitulé "Assistance au peuple palestinien".

La séance est levée à 12 h 40.